POUR LES JEUNES, POUR NOS MÉTIERS, POUR NOS POSTES GRÈVE DES SALARIÉ.ES DES MISSIONS LOCALES DE BRETAGNE LE 14 NOVEMBRE!

La Bretagne ouvre la contestation du désastre annoncé en 2025 pour les Missions Locales de France

La CGT ML de Bretagne propose de nous rassembler jeudi 14 novembre devant les préfectures et sous-préfecture de Lorient, Vannes, Quimper, Brest, Saint-Brieuc et Rennes

Pour les jeunes, premières victimes des politiques antisociales du Gouvernement depuis trop d'années, qui n'en finissent pas de vivre dans une crise permanente faite de galères, de précarité, d'absence de perspectives de vie, de pauvreté et à qui on diminue encore et encore les possibilités d'être soutenu (comme pour le CEJ ultra-conditionné et le Pacea famélique par exemple). Ce n'est pas de plus de contrôle et de pression au placement dont les jeunes ont besoin, mais d'un accompagnement de qualité fait d'écoute, de soutien, de leviers réels pour éviter les ruptures et construire un avenir digne.

Pour nos métiers dont nous sommes fièr.es et les valeurs communes qui nous rassemblent : accueillir inconditionnellement tous les jeunes dans le non-jugement et l'absence de discrimination ; appliquer l'approche globale de notre public en prenant en compte tous les aspects de leur vie ; travailler sur des objectifs d'émancipation sociale et professionnelle et pas seulement le placement à l'emploi à tout prix. Pour cela il nous faut du temps, des moyens, et des solutions pour ces jeunes en matière de formation, de santé, de logement etc. C'est tout cela qui est menacé avec le PLF 2025 et la loi scélérate dite « Plein Emploi ».

Pour nos postes, qui dépendent du Service Public de l'Emploi (SPE) et qui sont clairement menacés. Le PLF 2025 va réduire la part de l'Etat dans nos financements. A tel point que pour 2025, certaines Missions Locales n'auront plus assez de trésorerie pour payer les salaires! L'État compte sur les collectivités locales pour compenser, mais elles sont déjà exsangues et elles-mêmes pâtissent de la ruine des comptes publics. Quand le Gouvernement dilapide l'argent public en cadeaux fiscaux aux entreprises, sans contrepartie (Michelin, Sanofi et des centaines d'autres), alors ce sont les Services publics qui sont dépouillés. Qui fera les frais dans les Missions Locales en 2025 ? Combien de licenciements, de départs plus ou moins volontaires ?

Au 1er janvier 2025 nous allons être mis en concurrence féroce avec les collègues de France Travail et de Cap Emploi, mais aussi avec tous les profiteurs comme les opérateurs privés de placement dont le métier n'est pas d'accompagner mais de forcer à prendre n'importe quel travail sous n'importe quelle condition.

Au 1er janvier 2025 nous allons perdre notre relative autonomie en commençant par la fusion des Systèmes d'information ; les jeunes seront soit ballotés d'un service à un autre, soit perdus dans les méandres administratifs, soient mal conseillés et au final oubliés.

- Non aux orientations austéritaires du Projet de Loi de Finances 2025!
- Non à la Loi Plein Emploi qui détruit le SPE et maltraite les usagers!
- Pour le maintien d'un service public de qualité au service des jeunes!

Ça n'a pas trainé : en marche vers France Travail, l'UNML humilie les jeunes, les conseiller-ères et ... les directions !

Depuis près d'un mois, les jeunes CEJ et Pacea sont convoqués par leurs conseiller-ères afin de leur faire signer un document attestant qu'ils sont d'accord pour être inscrit.es automatiquement à France Travail au 1^{er} janvier 2025. Depuis cette annonce, c'est panique dans les étages car avant le 15 décembre il faut recevoir les jeunes en entretien, saisir un entretien spécifique « entretien d'information LPE », imprimer un document, le faire signer des deux parties, le scanner, le détruire, insérer le scan dans I-Milo. Que du bonheur, ce qu'on préfère dans notre métier. Est-ce obligatoire ? Est-ce légal ? Est-ce bloquant pour la suite ? Rien de tout cela ! Que le document soit dans I-Milo ou pas l'inscription se fera de toute façon ; le document n'est pas légal selon la CGT en ce sens où une demande de consentement suppose la possibilité d'y surseoir (règles RGPD) ; la double signature du jeune ET du-de la professionnel-le n'est pas conforme etc. Et surtout, soyons sérieux, quelles informations pouvons-nous apporter aux jeunes sur les conséquences de la LPE alors que nous-mêmes n'en savons strictement rien et que seuls 10% de la Loi est parue en décret !

Honte donc à l'UNML qui a sorti de sa manche ce document illégal et néfaste. Sa servilité à intégrer RPE-France Travail confirme sa duplicité. Bravo aux quelques rares directions en Bretagne qui ont de suite vu l'entourloupe et n'ont pas obligé leurs équipes et les jeunes à s'engouffrer tête baissée dans cet exercice humiliant. Et surtout bravo à toutes celles et ceux dans les équipes qui ont résisté face à ces injonctions ineptes!



Brest: 11h à la ss-préfecture Quimper: 11 h à la préfecture Lorient: 10h30 à la ss-préfecture Vannes: 10h30 à la préfecture Saint-Brieuc: 10h30 à la préfecture